

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

5. ANNEXES

5.1.2 PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de Amblans et Velotte

Plan au 1 / 5 000 ème

Pièce n° 5.1.2.1

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : 28.05.2017
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire :

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : Parc des Ateliers - 70000 VESOUL
Tél : 03 83 24 47 47 - Fax : 03 83 24 47 48
Agence de Services
Tel : 03 83 83 23 23 - Email : info@agadep.fr

0 m 100 m 200 m

"Origine cartographique : IGN® - Données de l'Etat - 2012"
Plan cadastre actualisé au 01/01/2012



- - - - - A4 Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
- - - - - ○ AC1 Servitudes de protection des monuments historiques.
- EL7 Servitudes d'alignement.
- — ○ I1_{sc} Servitudes relatives à l'Oléoduc de Défense Commune gérées par la Sté TRAPIL.
- - - - - I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
- - - - - PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications.
- - - - - PT4 Servitudes d'élagage relatives aux lignes de télécommunications empruntant le domaine public.
- T1 Servitudes relatives aux chemins de fer.
- — ○ T7 Servitudes relatives aux relations aériennes - Servitudes aéronautiques inhérentes à la B.A.116 (toute la commune).
- - - - - Limite de la commune

A noter : Pour A4, le report cartographique est non exhaustif - pour une information complète voir la liste détaillée par commune des cours d'eau concernés, dans le tableau de synthèse des servitudes d'utilité publique.